



18 avril 2017

(17-2105)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ÉQUATEUR: SALAIRE MINIMUM VITAL ET DROITS PERÇUS
PAR L'IEPI AU TITRE DE SES SERVICES

Révision

Membre présentant la notification	ÉQUATEUR
--	----------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	<i>Salarios Mínimos Vitales y Tasas que el IEPI cobra por servicios</i> (Salaire minimum vital et droits perçus par l'IEPI au titre de ses services)
Objet	Autres
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	https://members.wto.org/crnattachments/2017/IP/ECU/17_1755_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
<p>La décision notifiée établit et approuve le montant, par rapport au salaire minimum vital, des droits que l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle – IEPI – doit recouvrer au titre des actes et services repris dans son annexe. La valeur finale du droit à recouvrer au titre des examens précédant l'octroi ou l'enregistrement de droits de propriété intellectuelle, dans les circonstances où cette procédure est applicable conformément aux règles de droit en vigueur, sera définie par le Directeur national compétent compte tenu des particularités de chaque cas et dans le cadre des limites minimales et maximales permises par la loi.</p>	
Langue(s) du texte notifié	Espagnol
Date d'adoption	
Entrée en vigueur	Date de publication au Journal officiel (<i>Registro Oficial</i>): 31 mai 2010

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 décembre 2016
Autres renseignements	Le présent document vise à réviser le document IP/N/1/ECU/13-IP/N/1/ECU/O/3 afin de corriger le lien vers le texte juridique qu'il contenait.
Organisme ou autorité responsable	<i>Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual</i> (Institut équatorien de la propriété intellectuelle)